

# CONTRAT DE VILLE EMS 2015 2022

Bilan de la contribution du Conseil  
Départemental du Bas-Rhin  
Florian HESS – Assistant Politique  
de la Ville

09.10.2020



ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
Bas-Rhin



# Préambule

## I. Définition de la politique de la ville et positionnement des acteurs institutionnels

*« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés. » - Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).*

A l'échelle locale de nombreux partenaires institutionnels œuvrent quotidiennement, dans un but commun : l'intégration des publics prioritaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

- **Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** : Tous les dispositifs de la politique de la ville s'organisent autour du binôme Préfet·e / Président·e de l'intercommunalité.
- **Les délégué·e·s du Préfet** : Leur mission est de coordonner l'action des services de l'Etat dans certains quartiers, sous l'autorité du/de la Sous-préfet·e chargé·e de mission pour la politique de la ville.
- **Les Conseils régionaux et Conseils départementaux** : Leur implication sera plus ou moins forte selon les territoires. Certains ont développé des politiques volontaristes en faveur des quartiers en difficultés et sont des partenaires à part entière de la politique de la ville.
- **Les chef·fe·s de projets « politique de la ville »** : Généralement employés dans les communes et EPCI, leur mission est de promouvoir et d'animer le projet global mis en œuvre sur le quartier. Ils ont un rôle d'interface entre élus, habitants, partenaires institutionnels et associations.
- **Les divers partenaires locaux** : Les associations, les bailleurs sociaux, les Caisses d'Allocations Familiales, etc...
- **Les agents des services publics de proximité** : Enseignants, policiers...

## II. Les outils départementaux de la politique de la ville

Partenaire historique de la politique de la ville dans le Bas-Rhin, le Conseil départemental du Bas-Rhin (CD67) s'est engagé à participer aux nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2022, conformément à la loi relative à la Ville et à la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, qui a redéfini le cadre et les outils d'intervention de la Politique de la Ville (Délibération n°CD/2015/84 du 6 juillet 2015).

- **Mobilisation de l'ensemble des politiques publiques** : Lors de la conclusion des Contrats de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne, le CD67 s'est engagé à mobiliser ses dispositifs de droit commun ;
- **Mobilisation de crédits spécifiques** par l'intermédiaire du Fonds de développement urbain qui ambitionne de soutenir les projets les plus novateurs.

L'année 2020 a été une année charnière et pour cause, cette année a apporté trois changements majeurs dans l'instruction des dossiers déposés au titre du Contrat de Ville au CD67 :

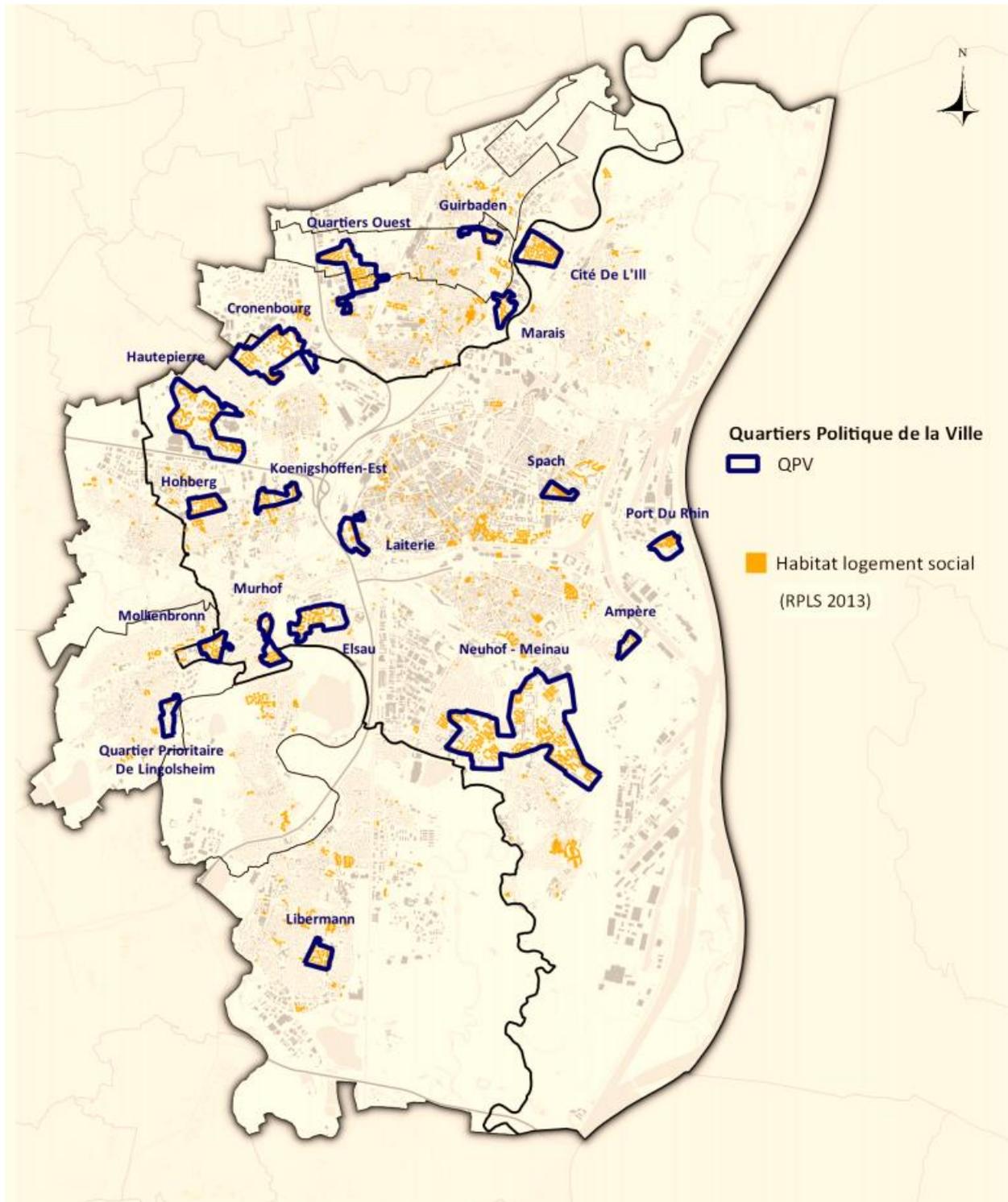
- **Doublement des crédits spécifiques** : 430 000 € de crédits ont été inscrits au budget 2020 (contre 260 000 € en 2019, 2018 et 2017) ;
- **Renforcement des priorités départementales** : Les priorités de l'Appel à projets « Contrat de Ville » ont été revues et adaptées afin de répondre à de nouveaux enjeux sociétaux, tels que la lutte contre la radicalisation, l'amplification du décrochage scolaire, la prévention sur les réseaux sociaux et la démission parentale. Dans le domaine de la culture, deux priorités fortes ont été adoptées : la valorisation des projets culturels en QPV et le soutien à la mise en réseau des acteurs de la culture en QPV ;
- **Instruction en territoire** : Le poste d'instructeur du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg a été territorialisé, au même titre que les postes de référents de missions. Le travail de l'instructeur est facilité ; en proximité avec le terrain et en cohérence avec les six missions du CD67 représentées sur le Territoire Eurométropole.

Sur l'ensemble des dossiers entrés par l'intermédiaire du Portail DAUPHIN **570 dossiers**, (portail unique pour les porteurs de projets), **301 dossiers** sollicitent directement l'aide du CD67.

En sus de notre enveloppe spécifique au Territoire Eurométropole de **430 000 €**, nous avons obtenus **11 816 €** de la part du Territoire Nord et **200 €** de la part du Territoire Ouest, ce qui porte notre possibilité de contribution à **442 016 €**.

*Quels enseignements nous apporte cette année 2020 ?*

# Cartographie des 18 QPPV de l'Eurométropole de Strasbourg



# Aperçu global

301 dossiers sollicitent l'aide du CD67  
pour 1 135 765 €

5 dossiers non  
instruits\*  
(annulation,  
doublon)

2 % des dossiers reçus  
**Demandé : 23 000 €**  
**Soutenu : 0 €**

234 dossiers  
instruits au titre  
du **Fonds urbain**

78% des dossiers reçus  
**Demandé : 702 291 €**  
**Soutenu : 442 016 €**

Acceptés  
**196**  
**442 016 €**

119 reconductions  
77 nouveautés

Refusés  
**38**  
**Demandé :  
115 150 €**

62 dossiers  
financés par le  
**droit commun**

20% des dossiers reçus  
**Demandé : 410 474 €**  
**Valorisé : 173 034 €**  
**Soutenu : 237 440 €**

Fonction.  
**44**  
**173 034 €**

Projets\*\*  
**18**  
**237 440 €**

**Total des engagements : 852 490 €**

(Le Fonds urbain représente 52%)

\*Terrasses d'été du CSC de l'Esau (annulé), Quartier libre pour la nature du SINE (soutenu en 2019 par la MADE), Ma cour, mon espace rêvé du Collège ERASME (doublon), Cinéma Drive-in des Rencontres cinématographiques d'Alsace (annulé), Accompagnement numérique des jeunes des GPV et retour à l'emploi de la Cabanne des Créateurs (doublon)

\*\*FLEBVS, soutenu au titre des crédits pauvreté - précarité (dossier non saisi à ce jour)

# Visibilité du Département

Projets	Nombre de dossiers	%	(2019)
Où le Département est sollicité	301	53%	53%
Où le Département n'est pas sollicité	269	47%	47%
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

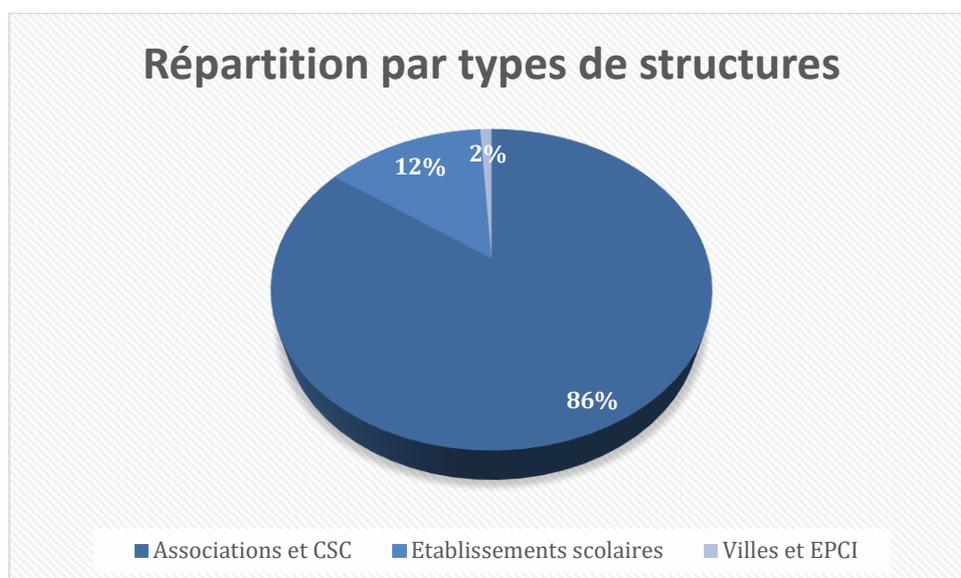
**Fonds urbain**

# Types de structures soutenues

Pour 196 projets (FU) :

Structures	Nombre de dossiers	%	(2019)	Montant
Associations et CSC	171	87%	86%	377 281 €
Etablissements scolaires	24	12%	12%	64 235 €
Villes et EPCI	1	1%	2%	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>196</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>442 016 €</b>

Comme en 2019, ce sont les associations qui sont le plus représentées dans les projets soutenus sur l'enveloppe fonds urbain (87%)



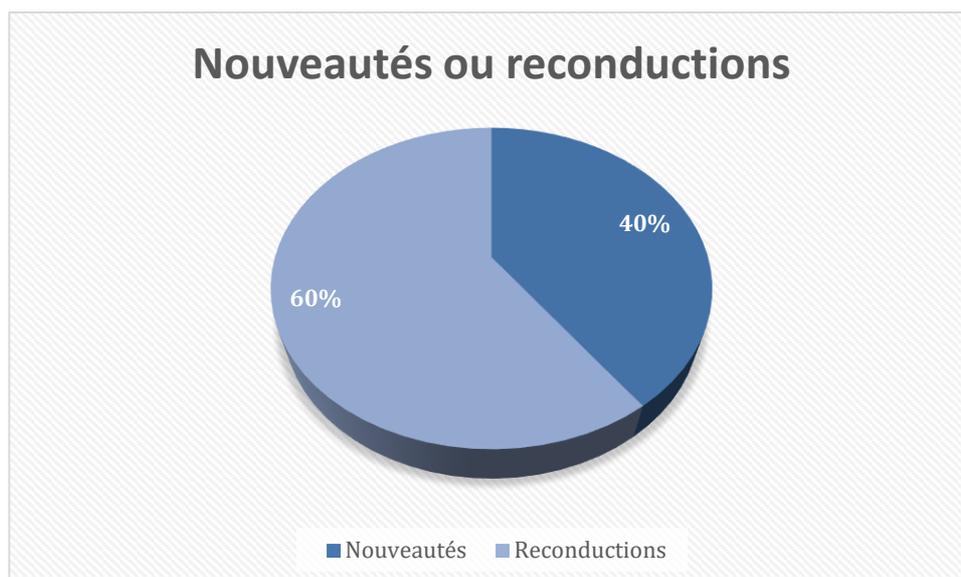
# Nouveautés ou reconductions

Pour 196 projets (FU) :

	Nombre de dossiers	%	(2019)
Nouveautés	77	40%	25%
Reconductions	119	60%	75%
<b>TOTAL</b>	<b>196</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Légère amélioration cette année. Les nouveaux projets représentent 40% de l'enveloppe consommée, alors qu'ils n'en représentaient que 25% en 2019. Il est à noter que nous avons pris en charge quelques dossiers « collègues » reconduits qui avaient été pris en charge par la Mission « Enfance & Famille » ou des dossiers soutenus dans le cadre de la Conférence des financeurs en 2019.

L'objectif de promouvoir l'innovation dans les projets soutenus est atteint.



# Données territoriales (fin 2<sup>e</sup> vague)

Sans clé de répartition

Quartier	Nombre de dossiers	Montant
Elsau	8	15 750 €
Koenigshoffen	5	7 424 €
Murhof	0	0 €
Molkenbronn	0	0 €
Laiterie	16	23 847 €
<b>Total Strasbourg II</b>	<b>28</b>	<b>47 021 €</b>
Cronenbourg	9	27 300 €
Hautepierre	15	31 500 €
Hohberg	5	5 900 €
<b>Total Strasbourg III</b>	<b>29</b>	<b>64 700 €</b>
<b>Cité de l'III (Strasbourg IV)</b>	<b>4</b>	<b>8 700 €</b>
Ampère	1	2 000 €
Port du Rhin	9	15 600 €
Spach	3	5 600 €
<b>Total Strasbourg V</b>	<b>13</b>	<b>23 200 €</b>
<b>Neuhof-Meinau (Strasbourg VI)</b>	<b>35</b>	<b>81 770 €</b>
Quartiers Ouest	11	21 400 €
Marais	1	2 000 €
Guirbaden	0	0 €
<b>Total Schiltigheim</b>	<b>12</b>	<b>23 400 €</b>
Libermann (Illkirch)	4	3 300 €
Lingolsheim (Lingolsheim)	1	1 000 €
<b>TOTAL (sur un quartier)</b>	<b>126</b>	<b>253 091 €</b>

<b>Clé de répartition</b>	<b>56</b>	<b>160 793 €</b>
---------------------------	-----------	------------------

Le quartier Neuhof-Meinau est le plus représenté en termes de projets subventionnés. Viennent ensuite les quartiers Laiterie et Hautepierre.

*56 dossiers, représentant 160 793 € concernent au moins deux quartiers, ils font l'objet d'une clé de répartition. (voir page suivante)*

*Par exemple, pour un projet financé à hauteur de 6 000 € pour les quartiers Laiterie, Hautepierre et Spach, 3 000 € sont répartis à chacun de ces trois quartiers afin de permettre une analyse plus fine.*

# Données territoriales (fin 2<sup>e</sup> vague)

Avec clé de répartition

Quartier	Nombre de dossiers	Montant	<i>Ecart dossiers</i>	<i>Ecart montant</i>
Elsau	33	26 021 €	+25	10 271 €
Koenigshoffen	36	23 802 €	+31	16 378 €
Murhof	17	3 720 €	+17	3 720 €
Molkenbronn	17	3 890 €	+17	3 890 €
Laiterie	32	36 814 €	+17	5 367 €
Cronenbourg	32	41 940 €	+23	14 640 €
HautePierre	52	54 745 €	+37	23 745 €
Hohberg	26	14 141 €	+21	8 241 €
Cité de l'III	25	15 254 €	+21	6 554 €
Ampère	18	7 475 €	+17	5 475 €
Port du Rhin	30	25 586 €	+21	6 986 €
Spach	16	7 698 €	+13	2 098 €
Neuhof-Meinau	70	104 005 €	+35	22 235 €
Quartiers Ouest	38	38 023 €	+27	16 623 €
Marais	22	11 304 €	+21	9 304 €
Guirbaden	15	2 312 €	+15	2 312 €
Libermann	16	4 163 €	+13	1 363 €
Lingolsheim	15	3 090 €	+13	1 590 €

*Lecture : Le Quartier Neuhof-Meinau qui comptait 35 projets avant la répartition en compte encore une fois autant grâce aux projets soutenus dans les autres quartiers DONT celui de Neuhof-Meinau.*

Le quartier Neuhof-Meinau reste le plus représenté en termes de projets subventionnés. Viennent ensuite les quartiers HautePierre et ceux de Bischheim-Schiltigheim.

# Données thématiques (fin 3<sup>e</sup> vague)

Priorité	Nombre de dossiers	Montant
1 – La pratique sportive	12	26 035 €
2 – L’engagement	52	103 500 €
3 – L’accompagnement à la scolarité et à la prévention du décrochage scolaire	19	61 993 €
4 – L’attractivité et la valorisation des établissements scolaires	0	0 €
5 – L’accompagnement des parents	11	26 300 €
6 – L’apprentissage et la maîtrise de la langue française	17	38 324 €
7 – Les parcours vers l’emploi	20	56 691 €
8 – L’orientation et la formation	7	18 200 €
9 - Valorisation des projets culturels en QPV	57	108 187 €
10 - Soutien à la mise en réseau des acteurs culturels dans les QPV	1	2 800 €
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>442 016 €</b>

*Un an seulement après la modification des critères d’éligibilité départementaux au Contrat de Ville, ce sont 57 projets qui sont soutenus au titre de la priorité 9 « Valorisation des projets culturels en QPV ». Un franc succès !*

## La priorité n°2

Selon le référentiel des priorités départementales : Actions qui incitent les jeunes à s’investir dans leur quartier, leur donner des clefs pour comprendre le monde environnant, les évolutions sociétales et leurs impacts (radicalisation, racisme, xénophobie...), la société vieillissante et la nécessité de renforcer les échanges d’expériences

**Dans les faits** : « Engagement dans le quartier », « compréhension du quartier », « solidarité intergénérationnelle », « mobilité », « entraide », « vivre ensemble », « vie sociale », « citoyenneté », « environnement », « éco-citoyenneté », « sensibilisation aux droits », « éducation à l’information »

# Focus sur les CSC

	Nombre de dossiers	Montant
Soutenus au titre du FU	12	24 100 €
Refusés	4	0 €
Valorisés en fonctionnement	34	101 964 €
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>126 064 €</b>

Soutenus au titre du Fonds urbain :

	Nombre de dossiers	Montant
Acquisition de savoirs linguistique	6	9 000 €
Insertion et emploi	2	6 600 €
Animations socio-culturelles	4	8 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>24 100 €</b>